

4. Mesures budgétaires relatives aux emplois de personnels administratifs

Emplois des personnels administratifs (BOP 141 et 214)

Le déploiement du schéma d'emplois administratifs 2019 a été réalisé sur la base des modèles d'allocation des moyens propres aux programmes 141 et 214, tout en prenant en compte les contraintes spécifiques des académies, notamment les ouvertures d'établissements.

Le schéma national d'emplois inscrit au projet de loi de finances 2019 prévoit la suppression de 400 emplois, répartie comme suit :

- 40 emplois pour les services de l'administration centrale
- 360 emplois pour les académies (services académiques et EPLE).

Il se traduit au niveau académique au retrait de 13 emplois répartis sur les deux BOP dont 9 en établissements (BOP 141) et 4 en services administratifs (BOP 214).

5. Mesures budgétaires relatives aux emplois de personnels de direction

Emplois des personnels de direction (BOP 141)

Le schéma d'emploi inscrit au projet de loi de finances 2019 se traduit au niveau académique au retrait de 3 emplois